



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 7 novembre 2023

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE

Ouverture des commerces les dimanches avant Noël

Laurent Touvet, préfet de la Moselle, a autorisé les commerces de la ville de Metz à ouvrir les dimanches 3, 10, 17 et 24 décembre 2023, dans la limite de 10 heures.

Cette décision a été prise sur le fondement de l'article L.3134-4 du code du travail, qui permet au préfet, pour la seule ville de Metz, et aux maires pour les autres communes du département, d'autoriser l'ouverture des commerces les 4 dimanches précédant Noël.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle